

L'avortement

Pour résumer, j'appuie sans réserves la position pro-vie. En fait, cela tient aux convictions de toute une vie. Il ne fait aucun doute dans mon esprit que l'enfant à naître, le fœtus, quel que soit le nom qu'on lui donne, est tout simplement cela. C'est comme parler d'un enfant d'âge préscolaire, d'un adolescent, d'un jeune, d'un adulte ou d'une personne âgée. Il s'agit tout bonnement d'un stade du développement. Cette question me tient fort à coeur parce que les enfants à naître ne peuvent pas se défendre. C'est à ceux d'entre nous que leurs concitoyens ont élus pour les représenter qu'il incombe de faire valoir la nécessité de respecter toute vie humaine et de s'opposer à toute modification de la législation de l'avortement et à toute tentative visant à favoriser le moindre l'accès à l'avortement.

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, je suis content de pouvoir moi aussi parler du projet de loi du député de Burnaby (M. Robinson). J'accorde beaucoup d'importance à son jugement dans bien des domaines, mais je suis en complet désaccord avec lui en ce qui concerne cette mesure.

Permettez-moi de relire la note explicative de ce projet de loi:

Ce projet de loi a pour objet de reconnaître que la décision fondamentale de mettre fin à une grossesse appartient à la femme enceinte après consultation avec son médecin. Actuellement, le *Code criminel* exige la création de comités de l'avortement thérapeutique mais, la plupart de tels comités, il en résulte qu'en fait la possibilité d'obtenir des avortements légaux sans danger est refusée à beaucoup de femmes.

Ce projet de loi abolit les comités de l'avortement thérapeutique et permet aux médecins qualifiés de faire des avortements sans avoir à obtenir l'autorisation préalable de ces comités.

Mon prédécesseur, le député de Moose Jaw (M. Gottselig), a surtout parlé du respect de la vie. Et c'est ce que je ferai moi aussi. Je doute que la situation actuelle fasse l'affaire de tout le monde. Mais je serais le premier à regretter la libéralisation des lois sur l'avortement.

Je vais donner un exemple très personnel pour illustrer mon propos. Il y a environ 20 ans, ma famille qui comptait trois enfants, a décidé que la quatrième serait un enfant adopté. Nous sommes donc allés chercher le jeune John Fraser. Il était âgé de 11 mois. Sa mère était une jeune femme qui avait déjà un enfant, et qui n'avait pas les moyens d'en faire vivre un deuxième. Nous avons donc élevé ce poupon blond de 10 livres avec les trois autres rouquins de ma famille, et nous en étions très fiers, très heureux de le cajoler et de le montrer partout. J'ai songé bien des fois, au cours de ces 20 années, que la mère naturelle aurait bien pu recourir à un autre moyen, dans sa détresse, si les lois avaient été plus libérales, et que nous n'aurions jamais connu le bonheur d'élever cet enfant qui est maintenant un jeune homme de 20 ans. Il y a beaucoup d'autres familles comme la nôtre.

Ma soeur qui demeure à Peterborough et son mari ne pouvaient avoir d'enfant et en ont adopté deux il y a bien des années. Ces enfants sont maintenant dans la vingtaine. Beaucoup d'autres couples qui fréquentent notre église ont fait de même. Si à cause d'une situation difficile ou pour d'autres raisons, une femme veut interrompre sa grossesse, il y a des Canadiens qui s'empresseraient d'accueillir cet enfant et seraient très heureux de l'adopter. La seule réserve que je fais à ce sujet, et je crois que mon opinion est compatible avec la législation actuellement en vigueur, si la vie de la mère est en

danger, je crois qu'il faut d'abord la sauver. Tout le monde n'est pas de cet avis, mais c'est là mon opinion.

Je voulais intervenir au sujet de ce projet de loi pour dire pourquoi je ne peux approuver une plus grande libéralisation à cet égard. Je pourrais invoquer d'autres arguments mais comme d'autres députés veulent parler, je mettrai fin maintenant à mes remarques. C'est avec regret que je diffère sincèrement d'opinion avec mon collègue sur cette question.

• (1750)

[Français]

M. Richard Grisé (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai le plaisir et l'honneur de parler sur le projet de loi présenté par mon collègue de Burnaby (M. Robinson), le projet de loi C-208, Loi modifiant le Code criminel concernant l'avortement.

Évidemment, monsieur le Président, c'est un sujet tout à fait d'actualité, qui sera toujours d'actualité évidemment, et excessivement délicat parce que personnel. Je pense que sans avoir aucune relation directe avec un autre débat qu'on a tenu dans cette Chambre, soit celui sur la peine de mort, encore une fois, c'est une question de définition personnelle, d'attitude personnelle, de psychologie de chacun de soi.

Et débattre un projet de loi comme celui de mon collègue de Burnaby est pour moi quelque chose de fondamental; fondamental non seulement pour chacun d'entre nous comme membres de cette Chambre, mais également fondamental pour la population canadienne et particulièrement pour le couple ou surtout la femme qui a à décider s'il y aura avortement ou non.

Mais avant de prendre cette décision, monsieur le Président, il faut regarder également dans quel contexte cette décision-là sera ou serait prise et également dans quel contexte personnel, psychologique, émotionnel et économique elle devra être prise.

Monsieur le Président, combien de personnes, combien de femmes, combien de jeunes couples, par exemple, surtout de jeunes femmes auraient eu la facilité s'il y avait eu à leur disposition des cliniques d'avortement thérapeutique presque à chaque coin de rue—à cause de la situation économique, souvent ce sont des jeunes de 17, 18, 20 ans qui sont bien sûr sans ressource matérielle importante, où le conjoint, si on peut l'appeler ainsi, ou le partenaire, est aux études, combien de fois ces gens-là, à cause de la situation du moment où ils vivent, auraient pu prendre une décision de s'en aller immédiatement à la clinique tout près de chez eux, tout près de chez elles, à la clinique d'avortement et se faire avorter? Et par la suite, ils ne l'ont pas fait, monsieur le Président. Et par la suite, ils se rendent compte que lorsque l'enfant vient au monde, évidemment, il y a un changement radical qui s'opère dans la vie de chacun des deux parents. Mais il y a quand même cette prise de conscience, cette venue au monde de ce nouveau-né, et cette responsabilité de parent qui n'existait pas jusqu'à la naissance. Et combien de ces parents-là sont heureux parce qu'ils ont en main ce qu'il y a de plus cher au monde: un enfant. Et ces gens-là, ces hommes-là, ces femmes-là, assument leurs responsabilités de pères, de mères, malgré toutes les embûches, malgré tout ce qu'ils ont à affronter dans la vie et surtout en bas âge. Parce que, monsieur le Président, à 20 ans, 21 ans, 22 ans,